

CNAS Restauration 11 décembre 2014

Représentants de l'administration :

- Isabelle LONGIN, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines
- Corinne QUILGARS, Responsable du Service du Développement Social
- Hayfa TRABELSI, Chargée Etudes au Service du Développement Social
- Gilles SABAT, Chargé du Budget d'action sociale au Service du Développement Social
- Mélanie CARTIER, Chargée de la restauration au Service du Développement Social
-

Membres Experts Désignés par l'Administration :

- Dominique LE FUR, Responsable Ressources Humaines, DR Paris B (DR2)
- Catherine Ferveur responsable de la politique sociale DR Centre Est(DR6)

Représentants du personnel :

- Pour le SNTRS-CGT : Christophe HERRMANN, Jean-François LAUNAY, Marie MARS,
- SNCS FSU : Patrick GUEDJ, Guy LEVAVASSEUR, Jean-Marie DEWARUMEZ
- SGEN CFDT : Alain ZEROUKI, Sandrine LAPLACE
- SNIRS CGC : Chantal MENIER, François-Xavier SAUVAGE,
- SUD Recherche EPST : absent
- SNPTES UNSA Recherche : Claire BOUKARI, Cécile BERNARD
- SNPRES –FO : Agnès RANGER-BOURBIL,

Isabelle Longin fait l'appel des présents et demande s'il y a des questions diverses.

3 questions diverses pour le SNTRS CGT :

- Le Crous de Clermont Ferrand refuse toujours de fractionner y a-t-il une solution en vue ?
- Est-il possible d'avoir accès dans les délégations aux conventions de restaurations hébergées ?
- Une personne ayant de sérieux problèmes d'allergie alimentaire et ne pouvant de ce fait fréquenter la restauration collective peut-elle bénéficier de tickets restaurants ?

Intervention de JM Dewarumez :

Avant d'aborder la suite de l'ordre du jour, les représentants du personnel demandent la parole afin de lire une déclaration intersyndicale :

« Déclaration intersyndicale à la CNAS du 11 décembre 2014.

Lors du Conseil d'Administration du CNRS du 4 décembre 2014, les organisations syndicales ont dénoncé la récession des moyens de l'Etat accordés à l'organisme.

Tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche se mobilisent aujourd'hui contre le désengagement de l'Etat et la dégradation des conditions de fonctionnement de l'ESR.

Les membres des organisations syndicales représentées à la CNAS qui soutiennent cette mobilisation vont rejoindre la manifestation parisienne et appellent tous les agents concernés à se joindre à ce mouvement. Nous quitterons cette réunion à 14H30 et nous demandons le report de tous les points ne nécessitant pas vote et non traités aujourd'hui à une prochaine réunion de la CNAS restauration.

Organisations syndicales signataires : SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SUD recherche EPST, SNPTES, SNPREES-FO »

Il est alors décidé de traiter en priorité le vote du compte rendu de la séance du 24 juin, le vote des tarifs, la présentation du budget et le point sur le système d'encaissement si il reste du temps.

1. Validation du compte rendu de la séance du 24 juin

Demande de FX Sauvage de bien faire figurer son absence comme excusé.

Adopté à l'unanimité avec la modification.

3. Vote sur les tarifs applicables au 1er février 2015

Présentation de la proposition de la grille tarifaire pour 2015.

Le SNTRS-CGT fait observer qu'il n'est plus possible de continuer à voter chaque année une augmentation de tarif due au relèvement du référentiel URSSAF alors que l'indice de la fonction publique est bloqué. Nous demandons que le groupe travail sur la tarification soit réactivé lors de la mise en place de la prochaine CNAS afin de trouver une solution pour épargner aux plus petites catégories cette augmentation injuste. Cela permettra aussi de prendre en compte dans la grille tarifaire, la réalité des indices de début de carrière qui ne débutent plus depuis longtemps à 254

C GUILGARS : Nous n'allons pas revenir sur le rejet des propositions faites par le groupe de travail consacré à la restauration mais il avait été proposé de relever les indices de base de la grille tarifaire ; quant au tarif Urssaf nous n'avons pas de solution car c'est une obligation légale.

Isabelle Longin propose de passer au vote

PROPOSITION TARIFICATION 2015

calculée sur la base d'un repas complet avec les valeurs de composants suivantes :
plat complet : 55%, périphérique : 15%, légumes seuls: 40%

La base minimale du repas consommé: 70% du repas complet

Catégories tarifaires	Indices	Tarifs 2014 TVA 10%	Proposition minimum URSSAF passe de 2,28 à 2,30, soit un tarif B à 3,29 (+ 0,92 %)
B	254 à 361	3,26 €	3,29 €
C	362 à 465	3,38 €	3,41 €
E	466 à 625	4,55 €	4,59 €
F	> 625	5,25 €	5,30 €
Etudiants		3,73 €	3,76 €
I		5,81 €	5,86 €
Extérieur		12,15 €	12,26 €

RAPPEL

Forfait URSSAF (minimum à payer par repas pour ne pas être soumis à cotisation) : taux 2013 : 2,28 €; taux 2014 : 2,30 €

Augmentation sur tous les tarifs calculée à partir du minimum des tarifs B, qui passe de 3,26 € à 3,29 € soit 0,92 % sur le repas complet.

Vote : l'ensemble des organisations syndicales vote contre*

*le vote n'est que consultatif

1. Point sur les budgets restauration 2014 et 2015

Présentation du budget par G Sabat.

Pour 2014 la variation de budget de - 0,23% s'explique par les travaux dans certains restaurants.

Pour 2015 la prévision de baisse s'explique par la fermeture de Montpellier pour cause de travaux.

14H30 la séance est levée